

LISBOA

PORTO

FUNCHAL

SÃO PAULO

LUANDA

MAPUTO

PRAIA

DILI

SÃO TOMÉ

MACAU



SOCIEDADE DE ADVOGADOS, SP, RL
ROGÉRIO FERNANDES FERREIRA
& ASSOCIADOS

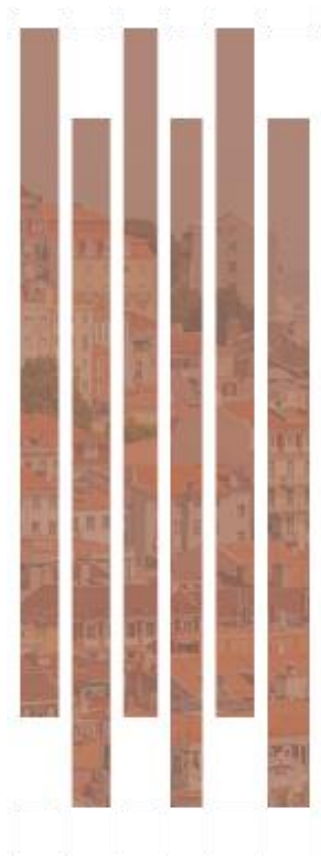
LE PORTUGAL: PLATEFORME DE RÉSIDENCE ET D'INVESTISSEMENT

2020

Note préliminaire

La présente présentation est destinée à être distribuée entre Clients et Collègues et les informations sont fournies de manière générale et abstraite. Elles ne doivent pas servir de base à la prise d'une quelconque décision sans assistance professionnelle qualifiée et dirigée sur le cas concret. La circulation, distribution ou reproduction de ce document est expressément interdite sans le consentement écrit de l'auteur Rogério Fernandes Ferreira & Associados – Sociedade de Advogados, SP, RL

LE PORTUGAL: PLATEFORME D'INVESTISSEMENT



1. Portugal: un bon choix
2. Les Residents Non-habituels
3. Golden Visa
4. Patrimoine Immobilier
5. Successions et donations
6. Régime de l'impôt sur les sociétés
7. Madère
8. Autres bénéfices fiscaux
9. Réseau de conventions pour éviter la double imposition

Portugal: a good choice

- Bon climat
- Héritage historique
- Coût de vie compétitif
- Magnifiques paysages
- Excellentes spécialités culinaires
- Environnement sûr et faible taux de criminalité
- Éducation et système de santé de haute qualité
- Très bien classé par la Banque mondiale pour "la facilité à y faire des affaires"



2. LES RESIDENTS NON-HABITUELS

1

Séjourner au Portugal plus de 183 jours

2

Être résident fiscal au Portugal

3

Ne pas avoir été résident fiscal au Portugal pendant les 5 dernières années

4

S'inscrire en tant que «résident non-habituel» auprès des services compétents

LES RESIDENTS NON-HABITUELS

PROCÉDURE

ÉTAPES	LIEUX	DÉLAIS	DOCUMENTATION
1°: Obtention du NIF et inscription en tant que résident fiscal au Portugal	Bureau des Finances (Serviço de Finanças)	Jusqu'au 31 Décembre de l'année suivant celle où la personne est devenue résidente	Copie d'un contrat de location ou de l'acte d'acquisition d'un bien immobilier au Portugal
2°: Demande d'inscription en tant que résident non-habituel	Portail des Finances (Portal das Finanças)	Jusqu'au 31 Mars de l'année suivante	Toute documentation prouvant que la personne est devenue résidente fiscale au Portugal, ainsi qu'une déclaration attestant que, au cours des 5 dernières années, la personne n'a jamais été considérée comme résidente fiscale au Portugal

LES RESIDENTS NON-HABITUELS

OBLIGATIONS ACCESSOIRES ET DURÉE

Obligations
accessoires

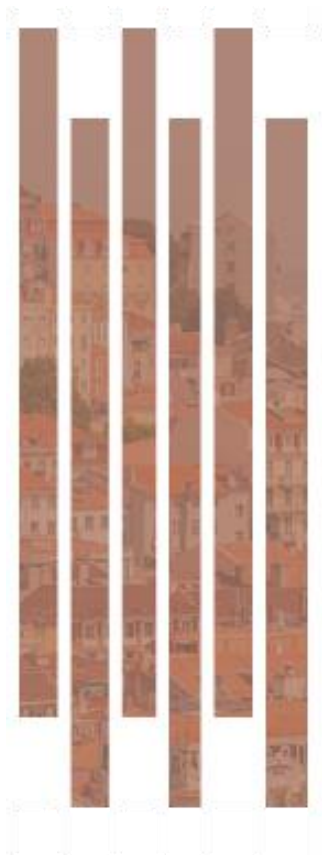
Remplir la déclaration d'IRS (+ l'Annexe J
– revenus de source étrangère et l'Annexe
L – RNH)

Durée

10 années

LES RESIDENTS NON-HABITUELS

TAUX*



SALAIRES	20% pour les activités à forte valeur ajoutée	Exonérés*
PENSIONS	Entre 14,5% et 48%**	Exonérés*
DIVIDENDES INTERÊT REDEVANCES GAINS EN CAPITAL SUR LES BIENS IMMOBILIERS	Les revenus locatifs à 28% Les plus-values immobilières: sur 50% de leur montant total - entre 14,5% et 48% ** Autres revenus - entre 14,5% et 48% **	Exonérés*

* Soumis à des conditions et dépendant d'une analyse casuistique

** +2,5% et 5% de taxe additionnelle sur les revenus supérieurs à 80.000€ et 250.000€ respectivement.

PENSION ET PREVOYANCE PROFESSIONNELLE DE 2EME PILLIER

1

Imposition
favorable en
Suisse

2

Exonération de
prestations
périodiques

3

Possible
exonération de
lump sum

4

Réduction
d'imposition des
bénéfices
d'investissement
individuelle

3. GOLDEN VISA

PERMIS DE RESIDENCE POUR LES CITOYENS DE PAYS TIERS QUI SOUHAITENT INVESTIR AU PORTUGAL

1 OBJECTIF

- Obtenir un permis de résidence valide au Portugal
- Revitalisation de l'économie portugaise

2 VALIDITÉ

- Valable pour la période initiale d'un an
- Puis renouvelé par périodes subséquentes de deux ans

3 CONDITIONS GÉNÉRALES

- Maintenir l'investissement pour un minimum de cinq ans.
- Les fonds de l'investissement doivent provenir de l'étranger
- Entrer au Portugal avec un visa Schengen valide
- Absence de références dans les services d'immigration portugaise et Schengen
- Absence de condamnation pour un crime pertinent
- Séjour minimum au Portugal: 7 jours pendant la première année et 14 jours pendant chaque période subséquente de deux ans

GOLDEN VISA

AVANTAGES



Possibilité de
regroupement
familial



Période réduite
de séjour
mminimum



Compatible avec
le régime des
résidents non-
habituels



Circulation dans
l'espace
Schengen (EU)



Résidence
permanente
possible à partir
de la 6ème année



Nationalité
portugaise
possible à partir
de la 7ème année

GOLDEN VISA

INVESTISSEMENTS ADMISSIBLES



IMMOBILIER

Achat de biens immobiliers

Acquisition de propriété
> € 500.000¹

OU

Achat et réhabilitation de biens immobiliers

Acquisition et rénovation de propriété > € 350.000 - pour les propriétés de plus de 30 ans ou situées dans des zones de rénovation urbaine ¹



ACTIFS FINANCIERS

Fonds de capital-risque et d'investissement

≥ € 350.000 dans l'acquisition d'unités de participation dans des fonds de capital-risque ou d'investissement établis au Portugal et spécialisés dans la capitalisation des entreprises

OU

Autres actifs financiers
≥ €1 million dans tout autre type d'actif financier ¹⁻³



INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Recherche et développement

≥ €350.000 dans la recherche scientifique menée par des institutions faisant partie du système scientifique et technologique national

OU

Culturels

Transfert de capital d'un montant ≥ 250 000 € investis dans ou soutenant la production artistique ou de la récupération ou maintenance du patrimoine culturel national par des institutions accréditées



CRÉATION D'EMPLOIS

Création d'emplois

Création de ≥ 10 emplois

OU

Société et création d'emplois

≥ € 350.000¹ pour:

a) la création d'une société au Portugal, combinée avec la création de ≥ 5 emplois;

ou

b) le renforcement du capital d'une société portugaise existante, combiné avec la création ou le maintien des emplois existants⁴

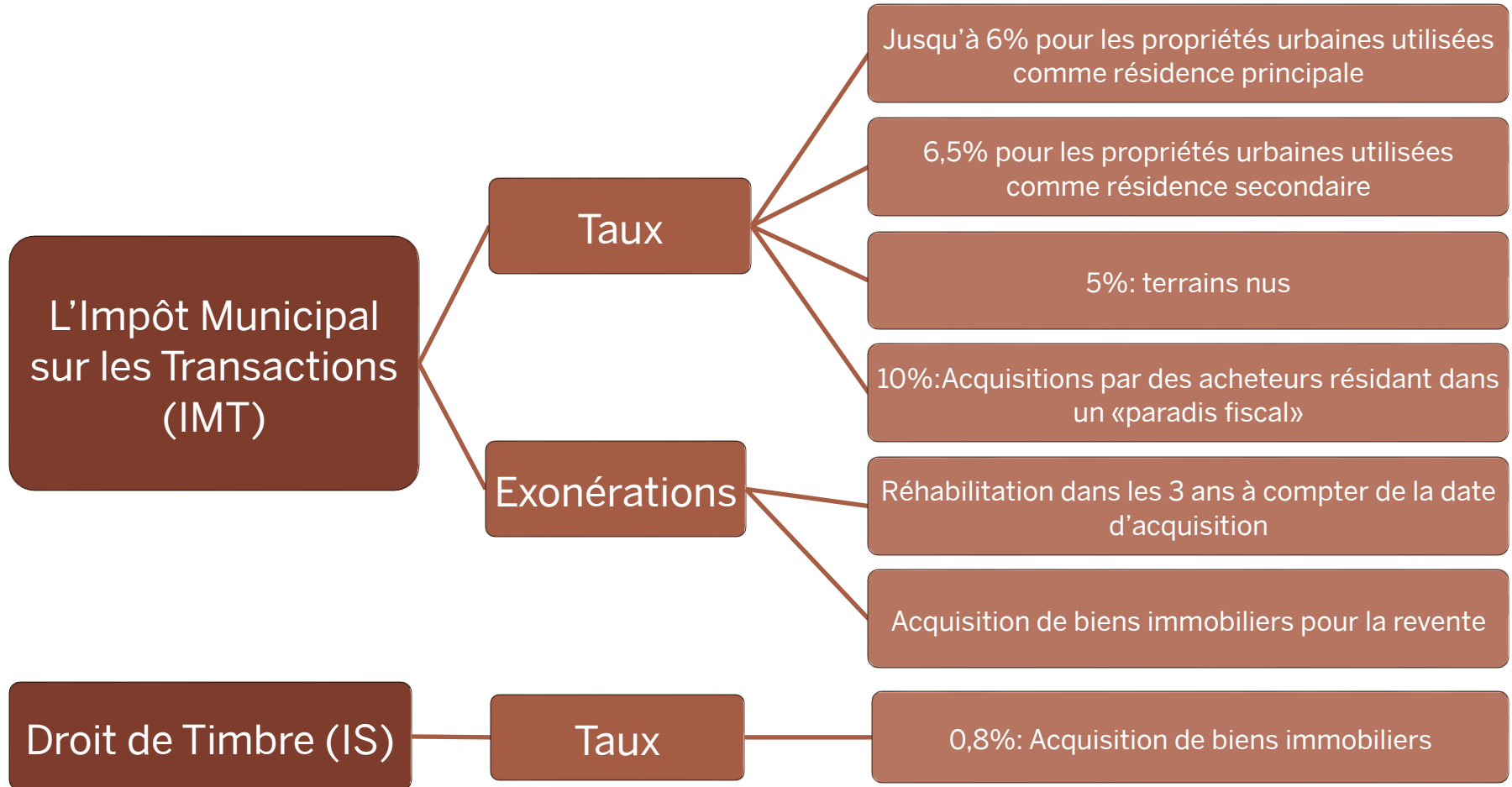
¹ L'investissement minimum peut être réduit de 20% dans certaines régions

² Soumis à des conditions de maturité supplémentaires

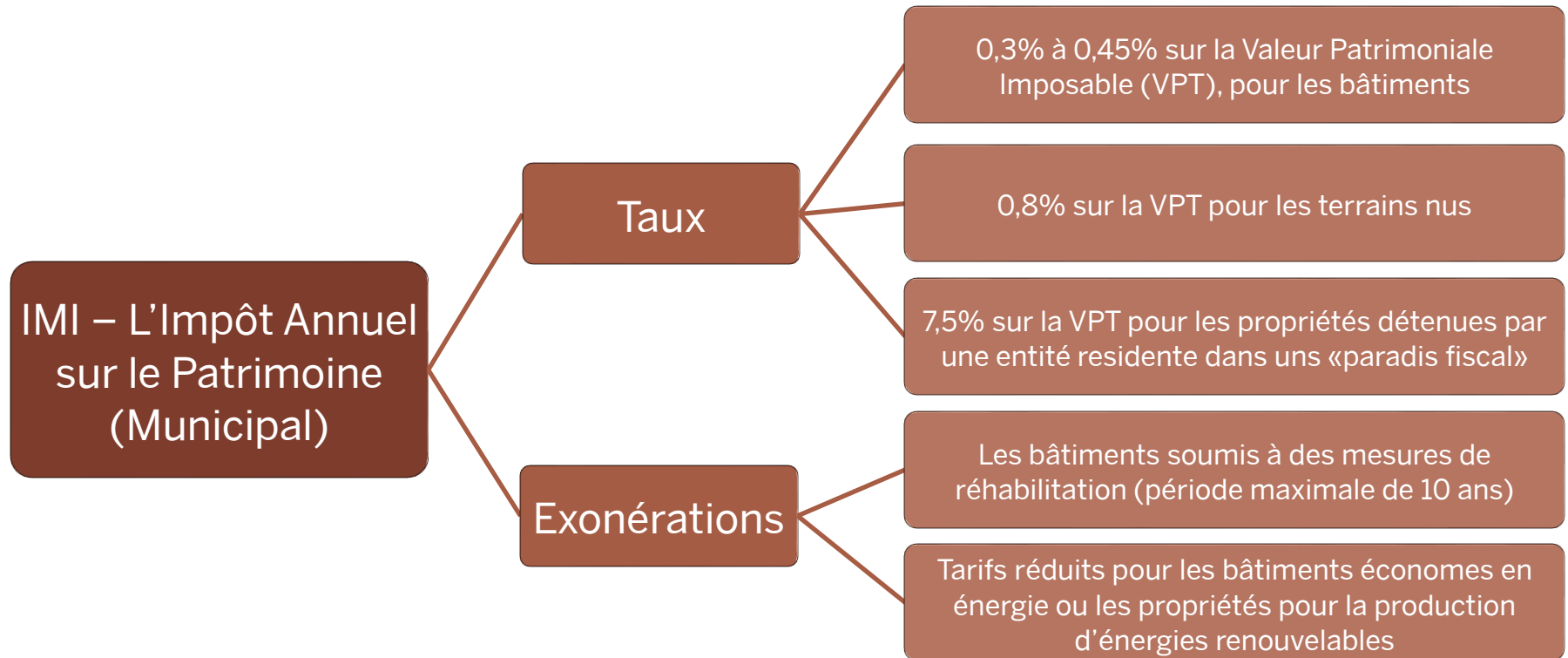
³ Compris l'investissement dans le capital des sociétés

⁴ Minimum 5 emplois permanents pour une période minimale de 3 ans

4. L'IMPOSITION DES ACTIFS IMMOBILIERS (IMT ET IS)



L'IMPÔT ANNUEL SUR LE PATRIMOINE (IMI)



PATRIMOINE IMMOBILIER

ADDITIONNEL DE L'IMPÔT MUNICIPAL (AIMI)

Individus



0,7% sur la VPT de l'ensemble des bâtiments incluant le patrimoine du contribuable, sur la portion supérieure à € 600.000*

1% sur la VPT de l'ensemble des bâtiments incluant le patrimoine du contribuable, sur la portion supérieure à € 1.000.000*

Sociétés



0,4% sur la VPT de l'ensemble des bâtiments incluant le patrimoine de la société

0,7% si la propriété est affectée à l'utilisation personnelle des organes de gestion** et 1 sur la partie qui excède 1.000.000€

* Si mariés ou en union de fait (qui optent pour l'imposition conjointe), cette valeur s'élève à € 1.200.000.

** Aussi les détenteurs de capitaux, membres d'organes de gestion ou de supervision.

5. LES SUCCESSIONS ET DONATIONS

TAUX ET EXONÉRATIONS

**Descendant
direct et conjoint**

0%

- Exonération d'impôt sur les transmissions entre vifs et en cas de décès.

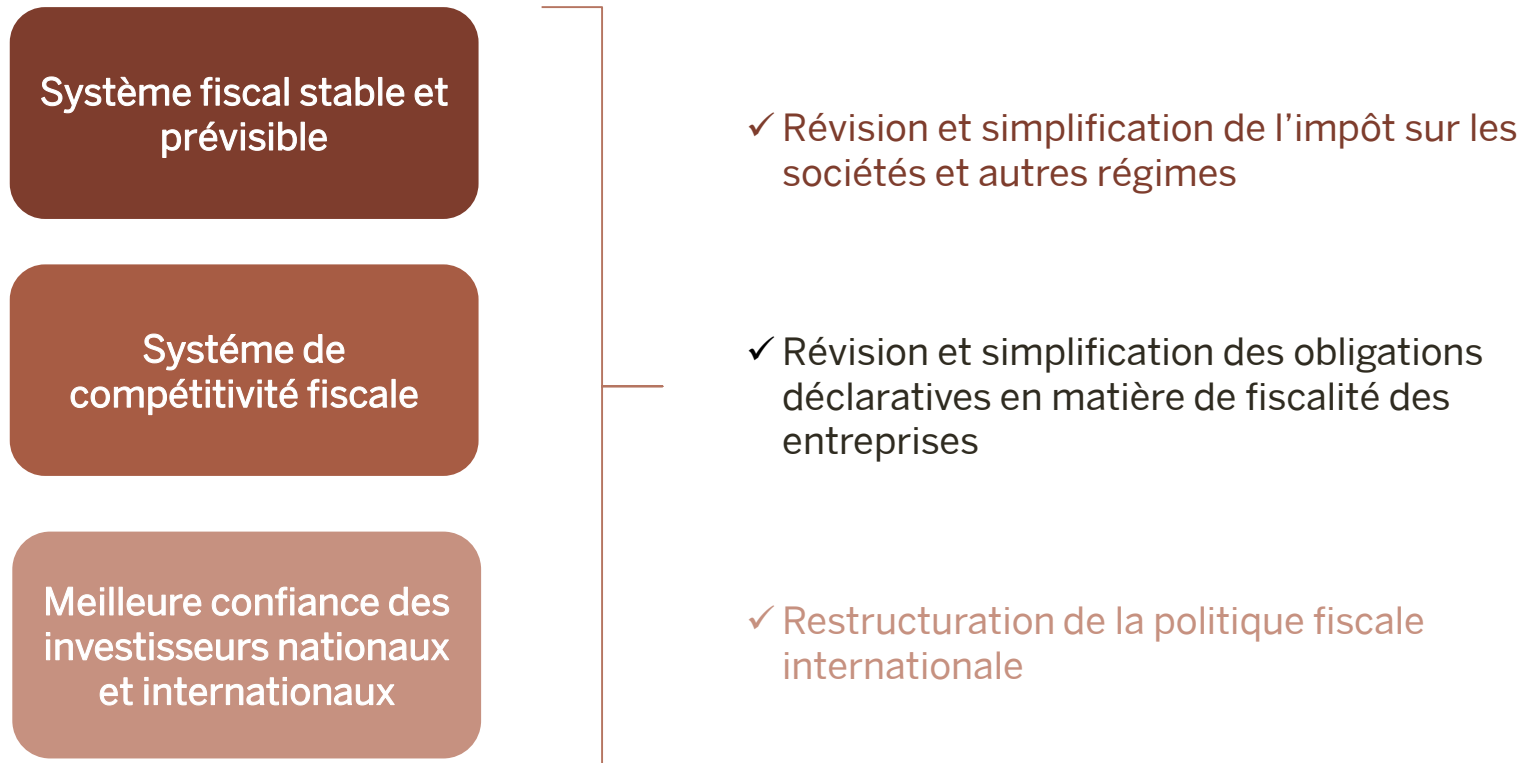
Autres

10%

- La transmission entre vifs est assujettie au droit de timbre au taux de 10%.

6. L'IMPOSITION DES BÉNÉFICES D'ENTREPRISES

RÉFORME FISCALE 2014



RÉGIME DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

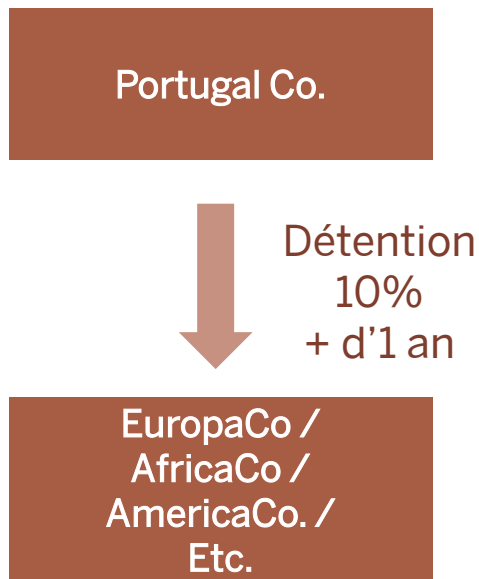
IRC - TAUX



MADÈRE: 5%

RÉGIME DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

«PARTICIPATION EXEMPTION»



Au Portugal:

- Exonération des dividendes distribués
- Exonération des plus-values provenant de la vente des parts

RÉGIME DE PARTICIPATION-EXEMPTION

«PARTICIPATION EXEMPTION»

- Restrictions:
 - ✓ Les sociétés distributrices ou dont le capital est transmis:
 - Ne peuvent être composées à + de 50% de biens immobiliers;
 - Ne peuvent être imposées à moins de 50% du taux de l'IRC applicable au Portugal;
 - Ne peuvent être installées dans un paradis fiscal de la “liste noire” portugaise.

7. MADÈRE CENTRE INTERNATIONAL DES AFFAIRES

Enterprises établies dans la Zone franche de Madere jusqu'au 31 Décembre 2020*



CRÉATION D'EMPLOIS

Création de 6 ou plus emplois dans les 6 premiers mois

OU



INVESTISSEMENT ET CRÉATION D'EMPLOIS

Créer entre 1 et 5 emplois dans les 6 premiers mois de l'activité

+

Réaliser un investissement minimum de 75.000 euros dans l'acquisition d'actifs (tangibles ou intangibles) dans les deux premières années d'activité.

- ✓ Taux réduit de 5% - Impôt sur les sociétés (IRC) – applicable jusqu'au 31 Décembre 2027;
- ✓ Déduction de 50% de l' IRC pour les entreprises ayant des activités industrielles sous certaines conditions;
- ✓ Exonération de 80% du droit de timbre sur des documents, des contrats et d'autres actes qui nécessitent un enregistrement public, s'ils sont conclus avec des entités ne résidant pas au Portugal ou enregistrées auprès du CIB;
- ✓ 80% d'exonération en matière d'IMI (Impôt municipal sur la propriété) et IMT (Impôt sur le transfert immobilier – Droit de Mutation) dû en cas d'acquisition de propriété immobilière pour l'établissement d'une entreprise, ainsi que d'autres taxes et droits locaux;
- ✓ Les entreprises et les actionnaires sous licence dans la Zone franche sont exonérés de retenue à source dans le paiement de dividendes aux actionnaires étrangers.

* Zones d'investissement principales; zone franche industrielle; immatriculation internationale de navire; services internationaux.

8. AUTRES BÉNÉFICES FISCAUX

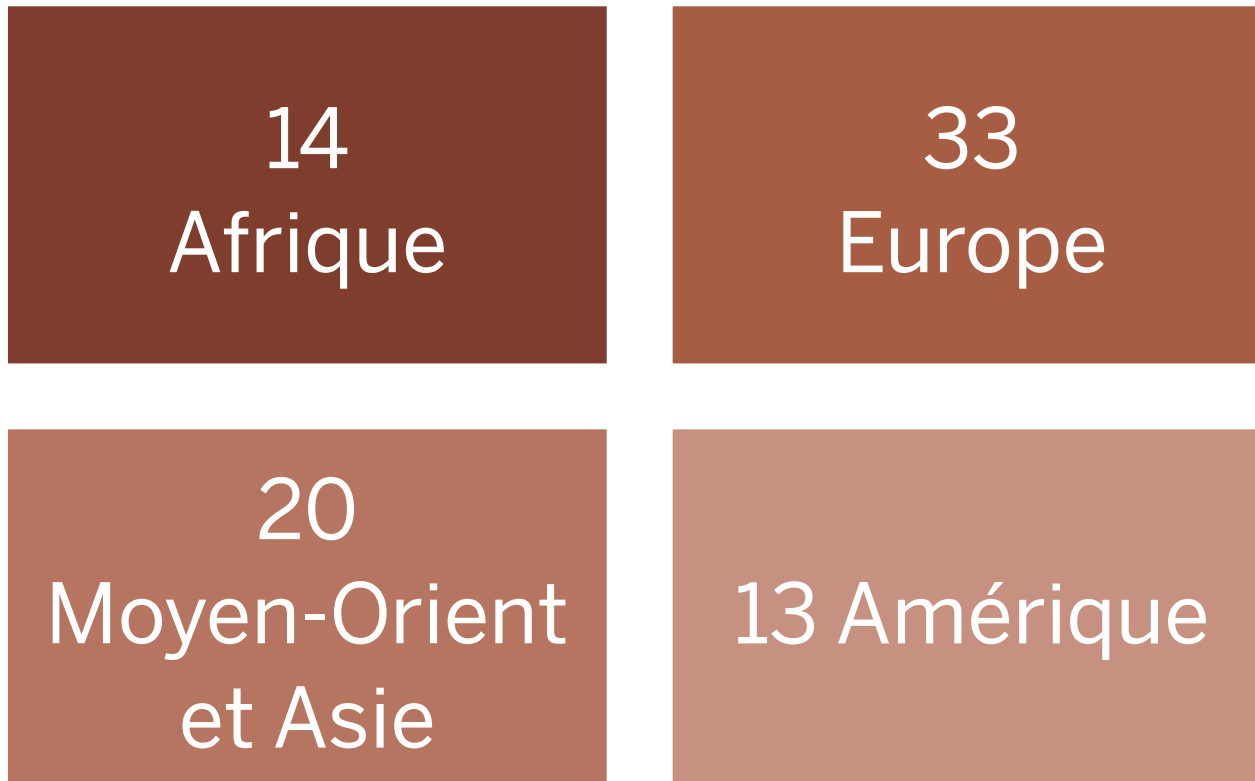
Bénéfices Fiscaux Contractuels sur l'investissement productif

- **Objet:** Projets d'investissement réalisé jusqu'au 31 décembre 2020;
- **Quantité:** Égal ou supérieur à 3.000.000€;
- **Objectifs:** i) création de postes de travail; ii) Stimuler l'innovation technologique et la recherche scientifique nationale;
- **Avantages fiscaux:** i)- Crédits fiscaux entre 10% et 25 des applications pertinentes; ii)- Exonération ou réduction de l'IMT et Droit de timbre;
- **Validité:** jusqu'à 10 ans.

DLRR (Déductions par bénéfices conservés/réinvestis)

- Déduction jusqu'à 10% des bénéfices conservés et réinvestis ;
- Période de 2 ans (à partir de la fin de l'année fiscale au cours de laquelle ont été retenus les bénéfices relatifs à des biens qui doivent être conservés dans la comptabilité pour une période minimum de 5 ans);
- Le maximum des bénéfices conservés et réinvestis par période fiscale est de 5.000.000€;
- PME disposant de comptabilité organisée;
- Bénéfice imposable n'est pas calculé sur la base des méthodes indirectes.

9. RÉSEAU DE CONVENTIONS POUR ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION (80)



Merci!

Rogério Fernandes Ferreira

rff@rffadvogados.pt

T. +351 21 591 52 20



Lisboa

Praça do Marquês de Pombal,
n.º 16 – 5.º (recepção) & 6.º andares
1250-163 Lisboa
Portugal

T. + 351 21 591 52 20
F. + 351 21 591 52 44
www.rffadvogados.com
contacto@rffadvogados.com

Porto

Rua Eng.º Ferreira Dias,
n.º 924, 4100-241 Porto
Portugal



GPS

N 38 43 30 // W 9 08 56

rff.advogados

